

« Mettez-moi dix ans ! », hurle le prévenu au tribunal

La patience des magistrats a été mise à rude épreuve, hier, au tribunal de Saint-Nazaire. Deux prévenus ont haussé le ton, prenant à partie juges comme avocats.

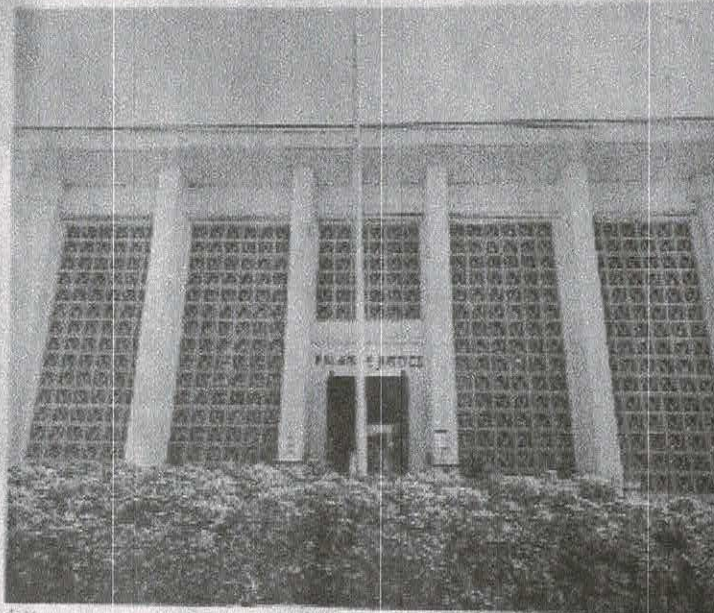
Justice

Dès le début de l'audience, hier, les esprits s'échauffent dans la salle entièrement vide du tribunal de Saint-Nazaire. Deux prévenus, un homme de 19 ans et une femme de 24 ans, sont jugés pour avoir, entre autres, extorqués de l'argent à leurs victimes lors de prestations sexuelles tarifées. La tape du poing en refusant que son casier judiciaire – comportant vingt-quatre mentions – ne soit lu. Elle s'affale dans le box malgré les remontrances de la présidente. « Vous êtes dans un tribunal, pas au comptoir ! »

Des débats filmés

Leur interpellation s'est déroulée le 22 février dernier, dans leur appartement. Entre les nombreuses insultes assénées aux policiers, la jeune femme a tenté de passer par l'ouverture d'une fenêtre de toit pour s'enfuir. Au total, ce sont onze victimes qui ont porté plainte contre eux pour vol, extorsion, chantage ou outrage.

La première – pour laquelle ils ont été relaxés – concerne un client accusant le couple de l'avoir agressé pour récupérer 800 € supplémentaires. Leur outil de chantage : une vidéo des débats prise par la prévenue. « Je fais toujours ça, pour me protéger », indique-t-elle au tribunal. La seconde remonte à août 2021. Un autre client raconte avoir été menacé avec un couteau de cuisine pointé contre son torse alors qu'il se présentait au point de rendez-vous fixé par l'escort. Sa carte bleue lui est volée ainsi que sa carte professionnelle et une photo de sa femme et lui



À l'image de leur geste à vue, en février dernier à Saint-Nazaire, les prévenus ont interrompu de nombreuses fois l'audience. Photo: ARND BRONKHORST

Si la prévenue fait l'objet de sept plaintes de la part des policiers violemment insultés, le jeune homme, lui, doit également répondre de faits de vol dans un hôtel. Avant gardé les codes de plusieurs chambres – jamais changés – il en a profité pour voler, en début d'année, du matériel électronique à deux personnes. « J'avais besoin d'argent, c'est bête. Mais si vous regardez les caméras sur un an, vous m'y verrez une quarantaine de fois », explique-t-il, comme pour se vanter d'avoir très souvent dormi à l'hôtel dans l'établissement. Ce sont les seuls faits qu'ils ne réfu-

sent pas.

Le box s'agite. L'un et l'autre se coupent la parole pour se disputer mutuellement. « Monsieur, vous n'êtes pas l'avocat de madame », rappelle la présidente obligée de hausser le ton. « Ils mentent », assure la jeune femme. Pour elle, le premier client, tombé amoureux, a soutenu la pléger ; le second « s'est fait griller par sa femme », ajoute le prévenu.

Les commentaires ne cessent de fuser, même lorsque l'avocate des fonctionnaires, Sylvie David, prend la parole. « Le comportement de madame est inqualifiable et, encore

aujourd'hui, elle nous donne la preuve du peu de bien qu'elle pense des policiers. » Alors qu'elle lise le florilège d'insultes utilisées, des cris se font entendre dans le box.

Même scène durant les réquisitions de la procureure, Marie Deschamps, obligée de s'arrêter tant les prévenus commentent son discours. « Mettez-moi dix ans ! », hurle le jeune homme. « Nous avons été assez patients », souffle la présidente en demandant qu'il soit sorti de la salle d'audience pour poursuivre plus calmement.

« Je ne veux pas écouter »

De l'autre côté de la barre, un des avocats de la défense, Mathieu Paris reconnaît que « leurs comportements ne donnent pas envie de les écouter [...] Mais il faut faire la part des choses entre leur personnalité, odieuse aujourd'hui, et un dossier vide ». En compagnie de maître Sophie Roux, il plaide la relaxe, alors que des hurlements venus du sous-sol, où le prévenu a été emmené quelques minutes plus tôt, se font entendre.

Malgré un long délibéré, les prévenus ne reviennent pas plus seroins. À l'annonce des deux mois d'emprisonnement dont huit mois avec sursis pour la jeune femme, elle décide de se laisser tomber sur le banc. « Je retourne en prison donc ça sert pas à rien, je ne veux pas écouter. » Le prévenu, lui, écoue de six mois d'emprisonnement ferme. Tous deux repartent en détention dans les bus qui ont caractérisé cette audience.

Julia MAZ-LQUMBES